## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

## Séance du 08 décembre 2020

## Compte rendu

# COMMUNE DE SAINT-VÉRAND

## Nombre de conseillers :

En exercice: 19
Présents: 17

#### Date de convocation :

30 novembre 2020

Pouvoir(s):

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Dominique UNI.

## Présents:

2

Mesdames Dominique UNI, Claude MULLER, Gwenaëlle GALINDO, Lysiane INARD, Isabelle JUHASZ, Fabienne FERRIER, Aurélie SEURAT, Muriel GAIFFIER

Messieurs Jean-Philippe GORON, Olivier GAILLARD, Stéphane TOURNOUD, Patrick GIROUD, Michel MOTTUEL, Jacques DUCROS, Fabrice GENOVESE, Pierre CHEVALLIER, Jean-Marc BOURGOGNE

#### Ont donné procuration :

Noémie ISSARTEL a donné pouvoir à Pierre CHEVALIER Patrice BERTRAND a donné pouvoir à Jean-Philippe GORON

## Membres absents:

## Membres absents excusés:

Secrétaire de séance : Jean-Philippe GORON

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 24 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

## ✓ Délibération concernant le remboursement au budget communal des salaires 2020 des animateurs de ZEBULON

Jean Philippe GORON, adjoint chargé des finances de la Commune, expose au Conseil Municipal que les salaires et les charges patronales des animateurs de l'accueil de loisirs ont été mandatés sur le budget communal 2020 et doivent être remboursés par le budget annexe de Zébulon.

Les sommes se décomposent comme suit (salaires + charges patronales) :

Centre de loisirs de l'hiver 2020 :	4 625.71 €
Centre de loisirs du printemps 2020 :	0.00 €
Centre de loisirs de l'été 2020 (juillet) :	18 202.46 €
Centre de loisirs de l'été 2020 (août):	3 492.73 €
Centre de loisirs de l'automne 2020 :	4 275.50 €
Périscolaire, TAP et garderie de janvier à juillet 2020 :	57 103.37 €
Périscolaire et Garderie de septembre à décembre 2020 :	35 762.39 €
Remboursement du CIGAC et de la CPAM	- 4 205.67 €
TOTAL A REMBOURSER	119 256.48 €

Les montants sont sensiblement identiques à ceux de l'an dernier. L'arrêt d'activité lié au Covid a très peu d'impact sur les charges de personnel étant donné que la majorité des agents concernés sont titulaires de la fonction territoriale.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le montant et autorise Mme le Maire à transmettre cette délibération au Centre des Finances Publiques de Saint-Marcellin.

✓ Délibération concernant le remboursement au budget communal des salaires 2020 des animateurs du CCAS Jean Philippe GORON, adjoint chargé des finances de la Commune expose au Conseil Municipal que les salaires et les charges patronales des animateurs du CCAS ont été mandatés sur le budget communal 2020 et doivent être remboursés par le budget propre du CCAS.

Les sommes se décomposent comme suit :

Salaires:	47 185.85 € €
Charges patronales	18 884.58 €
Remboursement du CIGAC et de la CPAM sur le budget de la Commune	- 421.07 €
TOTAL A MANDATER	65 649.36 €

Les montants sont inférieurs à ceux de l'an dernier dû fait de la baisse d'activité lié au Covid. Les agents concernés n'étant pas titulaires, certains contrats n'ont pas été reconduits ou différés.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le montant et autorise Mme le Maire à transmettre cette délibération au Centre des Finances Publiques de Saint-Marcellin.

✓ Délibération concernant le remboursement au budget ZEBULON des recettes encaissées sur la régie de la commune

Jean Philippe GORON, adjoint chargé des finances de la Commune expose au Conseil Municipal que les recettes de l'Accueil de Loisirs Zébulon sont encaissées via la régie du budget communal et doivent être reversées au budget annexe Zébulon. Ces recettes se décomposent comme suit

Recettes Garderie (matin, soir et pause méridienne inclue dans le tarif cantine)	16 721,00 €
Recettes Accueil de Loisirs Zébulon	19 679,00 €
Le montant de ces recettes s'élève à	36 400,00 €

Les recettes sont nettement inférieures au prévisionnel et à celle de l'an dernier. Le covid de ce printemps a contraint le service à être fermé près de 3 mois. La reprise cet été et automne a été aussi un peu moindre que l'an dernier pour la même époque. De ce fait les recettes Garderie et Accueil de loisirs sont en baisse de plus de 15 000 euros.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le montant et autorise Mme le Maire à transmettre cette délibération au Centre des Finances Publiques de Saint-Marcellin.

✓ Délibération concernant, sur le budget communal, l'autorisation, avant le vote du Budget Primitif 2021, d'effectuer le quart des dépenses d'investissement prévues en 2020

Vu l'article L 1612-1 du CGCT autorisant la Commune à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020 dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Considérant, d'une part ces dispositions, et d'autre part que le budget primitif 2021 de la commune sera voté en mars et qu'il est nécessaire de continuer les opérations d'investissement dès le début de l'année.

Jean-Philippe GORON, adjoint chargé des finances, expose qu'au regard de ces motivations et compte tenu de ces explications, il demande au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à engager les dépenses d'investissements suivantes :

Montants votés en 2020 / par chapitre		Montants autorisés en 2021 / par chapitre	
Chapitre 20 =	16 500.00 €	Chapitre 20 =	4 125.00 €
Chapitre 21 =	121 000.00 €	Chapitre 21 =	30 250.00 €
Chapitre 23 =	616 500.00 €	Chapitre 23 =	154 125.00 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les montants et autorise Mme le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement par anticipation dans les limites fixées ci-dessus.

Délibération permettant l'autorisation de demande de subvention "dossier CANTINE".

La commune souhaite réaliser les travaux d'extension et d'amélioration énergétique et acoustique de sa cantine scolaire. Ce projet fait suite aux rapports de la mission de Conseil en Energie Partagé (CEP) réalisé par Territoire d'Énergie Isère et aux problèmes d'acoustique et de fonctionnement. La cantine a été construite en 1992/1993 à partir de l'ancien préau du pole scolaire/mairie de type Jules Ferry. Ses performances thermiques sont médiocres au regard des objectifs nationaux souhaités actuellement. Le bâtiment est sain structurellement et emblématique par son histoire et sa qualité architecturale correspondant aux préaux historiques du groupe scolaire bâti en 1904.

La rénovation de ce bâtiment devra répondre au besoin d'une cantine accueillante, accessible aux personnes handicapées, et au désir d'un meilleur fonctionnement d'usage grâce à la mise à disposition de locaux plus spacieux et fonctionnels favorisant une pause méridienne moins bruyante et plus adaptée aux enfants de la maternelle au CM2.

La commune ne pouvant assumer entièrement le financement de ces travaux sollicite une subvention au titre de la DSIL 2020 à hauteur de 30 % du montant de l'opération estimé à 251 250 € H.T soit 301 500 € TTC.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- APPROUVE l'ensemble de l'opération présentée pour un montant total de 251 250 € H.T soit 301 500 € TTC, DECIDE de l'inscription au budget de la commune,
- AUTORISE Madame le Maire à solliciter auprès de chaque organisme financeur une subvention au taux le plus élevé possible et à signer lesdites demandes de subvention.
- Mandate Madame le Maire aux fins de signer tous documents nécessaires au financement et à la réalisation de l'opération.
- AUTORISE Madame le Maire à solliciter toutes autres subventions susceptibles de financer cette opération.

Dans le cadre du projet intercommunal de « cantine centrale » porté par la commune de Chevrières il est prévu de mettre en place un comité de pilotage. Ce copil doit étudier la faisabilité de construction d'une cantine et la mise en place d'une équipe de préparation des repas, de service aux enfants à Chevrières, et du portage à chaud sur les sites où les enfants sont scolarisés (Murinais, St Appolinard et St Vérand). Ce copil réunira 2 élus et un représentant des parents d'élèves par commune.

Pour St Vérand, il est proposé qu'Aurélie Seurat et Isabelle Juhaz, élues membres de la commission cantine y participent. Une réunion est programmée mi-décembre avec les parents délégués. Il leur sera demandé d'avoir un représentant pour ce Copil ainsi qu'un 2° représentant pour suivre le projet de rénovation-extension de la cantine de St Vérand.

#### ✓ Présentation du site internet de la commune

Michel Mottuel, membre de la commission communication, présente le site internet de la commune, revu avec davantage de fonctionnalité tout en gardant le canevas informatique de la SMVIC. Les utilisateurs accèderont plus facilement à toutes les informations relatives à la commune (élus, services, compte-rendu, actualités, association, cadre de vie) ainsi qu'à un certain nombre d'informations sur les démarches administratives et de la vie quotidienne. Plusieurs pages sont liées à des sites ou pages de sites locaux, régionaux et nationaux de manière à disposer d'une information toujours à jour. La page d'accueil a été aussi revue de manière à être plus lisible et attractive. Un espace privatif (élus et agents) permettra de stocker tous les compte-rendu internes et des commissions et d'avoir un agenda des réunions de la commune et SMVIC. Chacun peut consulter et mettre à jour des informations (nécessité d'un compte gmail + mot de passe envoyé par Michel). Cet espace privatif ne servira pas à faire des réservations de salle. M. Mottuel et G. Galindo sont les gestionnaires du site.

Un grand merci à Michel pour son travail et son investissement sur ce dossier qui donne entièrement satisfaction et cela dans un délai très court.

## ✓ Questions diverses

Aurélie Seurat interpelle les membres du conseil sur l'urgence de rénover et entretenir le chemin des charmilles qui relie l'école au cœur du village. Ce chemin piéton et cyclo très fréquenté est en mauvais état et dangereux pour les vélos des enfants et poussette. Il a été plusieurs évoqué en commission travaux. Il est proposé de travailler plus globalement à la question des mobilités douces, hiérarchiser les points à traiter et les prioriser. Dans la mesure du possible il s'agira de financer une partie des investissements à l'aide de subventions. Ces derniers rallongent les délais de réalisation.